



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU CENTRE LITTORAL

l'agglo

DELIBERATION N° 44/2026/CACL

DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MERCREDI 29 AVRIL 2026 A 09H00

AU SIEGE SOCIAL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU CENTRE LITTORAL

PORTANT APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE DE L'EXERCICE 2025 DU BUDGET ANNEXE PORT (M57)

Nombre de Conseillers en exercice : 56
Nombre de Procurations : 6

Nombre de Conseillers Présents : 45
Date de la convocation : 16 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le mercredi 29 avril à neuf heures, les membres du Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération du Centre Littoral (CACL), se sont réunis pour la tenue d'une séance plénière au siège social de la CACL, sous la présidence de Madame Sandra TROCHIMARA

ÉTAIENT PRESENTS : Gilles ADELSON — Malika ADELSON - Marc AGESILAS – Dean-Nick ALLEN – Joel ALLEN - Jean Marc AMBROISE — Soebriena AMOIDA – Jean Marc ANATOLE - Monique AZER - Marie Sylvie BENOIT – Dominique BERTONI — Daniel CASTOR – Kenny CHEN-TUNG – Liser CLIFFORD - Yari-Bernard CONTOUT – Seedna DELAR - DENIZOT Delphine – Corinne DIMANCHE – Darling DUFORT - Marie-Antoinette DUPUY — Christian FAUBERT– Eline GRAND-EMILE – Farah GRISET KHAN - Jemêtree GUARD – Laura HIDAIR LOUIS – Sandrine JACQUES – Olivier KONG – Patrick LABEAU – Jean LAQUITAINE – Roland LOE-MIE - Ismaël NEMOR – Jean Michel NICOLAS - Marthe PANELLE KARAM — Hélène PAUL – Rose Marie PIRIS VILHENA - Claude PLENET - Stéphanie PREVOT BOULARD – Dorothy RIBAL-AUBIN – David RICHE – Erick Filipe SAHA Hélène SERVIUS - Rolande SILEBER – Serge SMOCK – Eliodor TORVIC –Patricia VICTOR

PROCURATIONS : **Manoushka BOURDON METTELA** a donné procuration à Jean Marc AMBROISE – **Thierry ELIBOX** a donné procuration à CHEN TUNG Kenny – **Jean Philippe CHAMBRIER** a donné procuration à Mme JACQUES Sandrine – **Serge FELIX** a donné procuration à Claude PLENET – **Fabiola SAINT HILAIRE** a donné procuration à Laura HIDAIR LOUIS – **Yolande MILZINK-CINCINAT** a donné procuration à Liser CLIFFORD

ÉTAIENT ABSENTS : Joseph BELBRUN - Emmanuel PRINCE - Sandra TROCHIMARA – Julner BELIZAIRE – Yahya DAOUDI -

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : _Liser CLIFFORD

51 POUR	<p>Gilles ADELSON — Malika ADELSON - Marc AGESILAS – Dean-Nick ALLEN – Joel ALLEN - Jean Marc AMBROISE — Soebriena AMOIDA – Jean Marc ANATOLE - Monique AZER - Marie Sylvie BENOIT – Dominique BERTONI — Daniel CASTOR – Kenny CHEN-TUNG – Liser CLIFFORD - Yari-Bernard CONTOUT – Seedna DELAR - DENIZOT Delphine – Corinne DIMANCHE – Darling DUFORT - Marie-Antoinette DUPUY — Christian FAUBERT– Eline GRAND-EMILE – Farah GRISET KHAN - Jemêtree GUARD – Laura HIDAIR LOUIS – Sandrine JACQUES – Olivier KONG – Patrick LABEAU – Jean LAQUITAINE – Roland LOE-MIE - Ismaël NEMOR – Jean Michel NICOLAS - Marthe PANELLE KARAM — Hélène PAUL – Rose Marie PIRIS VILHENA - Claude PLENET - Stéphanie PREVOT BOULARD – Dorothy RIBAL-AUBIN – David RICHE – Erick Filipe SAHA Hélène SERVIUS - Rolande SILEBER – Serge SMOCK – Eliodor TORVIC –Patricia VICTOR</p> <p>PROCURATIONS : Manoushka BOURDON METTELA a donné procuration à Jean Marc AMBROISE – Thierry ELIBOX a donné procuration à CHEN TUNG Kenny – Jean Philippe CHAMBRIER a donné procuration à Mme JACQUES Sandrine – Serge FELIX a donné procuration à Claude PLENET – Fabiola SAINT HILAIRE a donné procuration à Laura HIDAIR LOUIS – Yolande MILZINK-CINCINAT a donné procuration à Liser CLIFFORD</p>
0 CONTRE	
0 ABSTENTION	

Le Conseil communautaire,

Vu la loi n° 92-1995 du 6 février 1992 relative à l’administration territoriale de la République ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 1612-12, L. 2121-31, L.2121-14 et L. 5211-1 ;

Vu l’article 205 de la loi de finances pour 2024, généralisant la production d’un Compte financier unique (CFU) à compter de l’exercice 2026, et actant qu’il se substitue au compte administratif et au compte de gestion ;

Vu le décret n° 2025-1428 du 30 décembre 2025 relatif à la généralisation du Compte financier unique ;

Vu l’Arrêté Préfectoral N° 698/2D/2B du 9 juin 1997 portant création de la CCCL modifié ;

Vu l’Arrêté Préfectoral N° 2134/SG/2D/1B du 23 décembre 2011 portant transformation de la CCCL en Communauté d’Agglomération à compter du 1^{er} janvier 2012 ;

Vu la Délibération N° 117/2016/CACL du 29 septembre 2016 portant modification des statuts de la CACL ;

Vu la Délibération N° 34/2026/CACL du 21 avril 2026 actant la tenue du débat sur les orientations budgétaires 2026 ;

Vu le référentiel budgétaire et comptable M57 applicable à la collectivité ;

Vu le Compte financier unique de l'exercice 2025 du Budget Annexe Port (M57) établi conjointement par l'ordonnateur et le comptable public ;

Vu le Rapport N° 44/2026/CACL relatif à l'approbation du Compte financier unique du Budget Annexe PORT (M57) de l'exercice 2025 ;

Considérant que le Compte financier unique (CFU) regroupe le compte administratif et le compte de gestion en un document unique, permettant une vision consolidée des comptes de la collectivité ;

Considérant que conformément aux dispositions des articles L.1612-12, L.5211-1 et L.2121-31 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil Communautaire arrête le Compte financier unique qui lui est présenté annuellement par l'ordonnateur ; Que le Compte financier unique permet d'arrêter les comptes et de constater les restes à réaliser ;

Considérant que le CFU est soumis au vote de l'assemblée délibérante selon un calendrier et des modalités comparables à celles en vigueur pour le compte administratif ;

Considérant qu'il est précisé que, conformément aux dispositions de l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Présidente, si elle peut assister à la discussion relative au vote du Compte financier unique, doit se retirer au moment du vote et avoir désigné un ou un président(e) de séance ; Qu'à ce titre est désigné Gilles ADELSON, 1^{er} vice-président, président de séance.

Entendu l'exposé de Madame la Présidente, après avoir délibéré,

DECIDE

ARTICLE 1^{ER}

De prendre acte du Rapport N° 44/2026/CACL relatif à l'approbation du compte financier unique de l'exercice 2025 du Budget annexe Port (M57) de la CACL.

ARTICLE 2

De constater la concordance et l'identité de valeur entre les différentes données figurant au Compte financier unique pour l'exercice 2025, notamment en ce qui concerne le résultat de l'exercice, les données du bilan d'ouverture et de clôture, ainsi que les débits et crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

ARTICLE 3

D'arrêter le Compte financier de l'exercice 2025 du Budget annexe Port (M57) ci-annexé établi conjointement par l'ordonnateur et le comptable public, selon la situation synthétique suivante :

	Prévisions			Réalizations		
	Recettes	Dépenses	Résultats	Titres	Mandats	Solde de l'année
Fonctionnement	2 078 801,67	2 078 801,67	0,00	1 036 437,90	1 077 863,43	-41 425,53
Investissement	3 966 540,20	3 966 540,20	0,00	537 585,24	1 336 412,41	-798 827,17
Total	6 045 341,87	6 045 341,87	0,00	1 574 023,14	2 414 275,84	-840 252,70

	Résultats exercices précédents		Résultats de l'exercice	Restes à réaliser		Résultat global
	Recettes	Dépenses		Recettes	Dépenses	
Fonctionnement	703 421,67	0,00	661 996,14	0,00	95 884,41	566 111,73
Investissement	0,00	816 159,02	-1 614 986,19	1 848 203,36	476 220,64	-243 003,47
Total	703 421,67	816 159,02	-952 990,05	1 848 203,36	572 105,05	323 108,26

ARTICLE 4

De reconnaître la sincérité des réalisations et des restes à réaliser.

ARTICLE 5

D'autoriser la Présidente sur ces bases, à signer tous les documents administratifs et comptables à intervenir dans la conduite de cette opération et à entreprendre toutes les démarches qui seront nécessaires au règlement de cette affaire.

Mention des voies et délais de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Cayenne sis 7 Rue Victor Schoelcher – 97300 Cayenne dans un délai de deux mois suivant sa publication ou son affichage.

Fait et délibéré à Matoury, en séance publique,
Le mercredi 29 avril 2026

POUR EXTRAIT ET CERTIFIÉ CONFORME

LA PRÉSIDENTE DE LA COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION DU CENTRE LITTORAL

SANDRA TROCHIMARA